



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Est

Question écrite n° 46776

Texte de la question

M. Philippe Vuilque souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la situation des agents des trains de la région Champagne-Ardenne. L'arrivée du TGV Est en 2007 constitue une chance pour la région Champagne-Ardenne mais suscite aussi quelques craintes de la part des personnels de la SNCF. Le triage de Châlons-en-Champagne sera fermé, le dépôt perdra de nombreuses charges de travail, de même que celui de Mohon ou bien les ateliers d'Épernay. Les agents SNCF, et particulièrement les agents de train, aimeraient connaître les évolutions qui les concernent. Craignant de ne pas récupérer des charges de travail liées au TGV Est, ils ont proposé la création de « journées de travail utiles », permettant de combiner par exemple un travail en TER et un en TGV. Souhaitant conserver leurs attaches régionales, ils demandent également une formation afin d'éviter les problèmes de mise en route de la ligne TGV ainsi que pour assurer leur polyvalence.

Texte de la réponse

L'arrivée du TGV Est européen en juin 2007 et le développement de l'activité TER représentent une opportunité en matière d'emploi ferroviaire pour la région Champagne. En effet, dans le schéma d'organisation retenu pour l'exploitation du TGV Est européen, « l'établissement commercial train » de Reims qui gère l'activité des contrôleurs de la région fournira des effectifs pour l'accompagnement à bord des trains à grande vitesse. La réussite de cette réorganisation, qui implique une répartition des personnels concernés entre les activités TGV et TER, s'appuie nécessairement sur une action de formation. La direction régionale SNCF est en train d'élaborer les modules de formation qui seront proposés à tous les agents concernés. Concernant le fret, Châlons-en-Champagne accueille, aujourd'hui, une gare fret qui joue un rôle majeur pour la desserte des clients de Fret SNCF de la Haute-Marne et de la Marne. C'est un point névralgique pour l'organisation du transport de marchandises de la région qui ne saurait être remis en cause. La gestion des flux de transport de marchandises constitue une partie de la charge de travail dévolue aux tractionnaires du dépôt de Châlons-en-Champagne. En effet, cette unité de production assure des missions fret, soit en desserte de Châlons-en-Champagne, soit sur l'axe entre l'Île-de-France et l'Est de la France. De plus, ce dépôt est tout à fait pertinent pour assurer une part importante de la conduite des trains de voyageurs empruntant la vallée de la Marne qui concerne les régions Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine. Par ailleurs, la restructuration du dépôt de Mohon dans les Ardennes se fait conformément aux engagements pris à la suite de la rencontre entre les élus ardennais et le président de la SNCF, le 10 novembre 2005. Enfin, la restructuration des ateliers d'Épernay, qui a été présentée aux salariés et aux organisations syndicales de la SNCF, comprend la mise en service d'un nouvel atelier de maintenance TER avec 200 agents employés sur le site en 2008. La charge de travail sera répartie entre l'activité TER et la réparation de pièces détachées avec la reconnaissance d'un pôle d'excellence.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46776

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7238

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9442